

**SAINT BAUDILLE DE LA TOUR**  
38118 St Baudille de la Tour

**Conseil Municipal du 18 décembre 2017**

Ouverture de la séance à 20 h 07

**Appel nominatif des conseillers**

**Etaient présents :**

Denis THOLLON - Christophe BEAUD - Lydie BERGER-BY - Martial BONNAVENT - Yvette DEPIERRE - Madeleine GENOT - Bernard LIONNET - Julien MALLAND - Valérie MAYET - Laurent MURILLON - Jennifer MOLY - Laurent RHONE

Absent excusé : Frédéric ROSTAING a donné pouvoir à Martial BONNAVENT

**Secrétaire de séance :** Madeleine GENOT

**1 - APROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 novembre 2017**

Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

**2 - DEMANDE DE SUBVENTION 2<sup>ème</sup> phase aménagement Surbaix**

La première phase de l'aménagement de Surbaix étant terminée, Monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation de déposer un dossier de subvention au titre des amendes de police pour la seconde phase de cet aménagement, (installation d'une signalisation dynamique et remplacement de cinq dos d'âne non-conformes par un nouvel aménagement conforme aux diverses réglementations en vigueur).

Coût des travaux :

- étude 2 000€ HT

- aménagement 29 896,56€ HT

**Voté à l'unanimité des présents et représentés**

**3 -QUESTIONS DIVERSES**

**RESERVE D'EAU DE BROTEL**

L'installation de cette bâche fait l'objet d'une convention entre le propriétaire du terrain et la commune qui en est le locataire. Cette convention était rédigée au nom de M. Gilbert GINET. Celui-ci étant décédé, monsieur le maire sollicite l'autorisation de signer une nouvelle convention avec Alain GINET nouveau propriétaire du terrain.

**Voté à l'unanimité des présents et représentés**

**COUPES AFFOUAGERES**

Le plan de gestion des coupes affouagères étant venu à échéance, l'ONF a établi un nouveau plan de gestion (similaire au précédent). Monsieur le maire demande la validation par le conseil municipal du nouveau plan de gestion.

**Voté à l'unanimité des présents et représentés**

**INFORMATION**

Lors de la dernière réunion du comité de pilotage de l'ENS du Luve, l'ébauche du plan de gestion a été présentée. Celui-ci sera soumis au conseil municipal de janvier. D'un point de vue comptable, le Département soutient à hauteur de 92% les dépenses, mais fournit également une somme forfaitaire de 2000€ pour la gestion de la partie administrative.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h26**